

SIMPLIFICATION DU CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

De quoi parlons-nous ?

La simplification réglementaire est un processus visant à améliorer la qualité de la réglementation en réexaminant et en allégeant les formalités réglementaires et administratives. Elle aspire à rendre les règles plus claires, plus accessibles et plus faciles à mettre en œuvre dans différents domaines et contextes.



HISTORIQUE

La simplification du cadre législatif et réglementaire en urbanisme en France montre une évolution vers une meilleure intégration des politiques urbaines, une décentralisation des compétences et un souci croissant de la participation citoyenne.

Après la décentralisation et dès les années 1990-2000, une première simplification et plus d'outils sont mis en place pour les collectivités avec la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT, 1999, outil SCoT notamment) et loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU, 2000, outils pour la mixité sociale notamment).

Dans les années 2000 à 2020, on assiste à une poursuite des efforts de simplification avec la

loi urbanisme et habitat en 2003 qui introduit des mesures pour réduire les délais d'instruction et faciliter la mise en œuvre des PLU. En 2014, la loi sur l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) propose une simplification de certaines procédures administratives avec un code de l'urbanisme révisité notamment. Enfin, la loi égalité et citoyenneté en 2017 a renforcé la participation citoyenne et la transparence dans les décisions d'urbanisme.

La loi ZAN (zéro artificialisation nette), adoptée en 2023, a introduit plusieurs mesures visant à encadrer davantage l'urbanisme, engendrant en définitive plus de complexité dans sa mise en œuvre.

SITUATION ACTUELLE



Les collectivités rencontrent des difficultés pour mettre œuvre toutes les dispositions législatives, faute d'ingénierie et de moyens. Parallèlement, le désengagement de l'Etat se traduit par l'absence d'outils de mise en œuvre de type financier et foncier, pour aider à la mise en œuvre des lois et des règles. La densification à un prix, l'aménagement demain ne sera pas aussi facile à concevoir qu'en extension, les phénomènes

de rétention foncière et de spéculation se multiplient...

De plus, les différents codes (urbanisme, construction, commerce, énergie etc.) ont entre eux des redondances ou des formalités qui peuvent se contredire.

En mars 2023, une charte de simplification des normes est signée entre le Sénat et le Gouvernement.

QUALIFICATION DU FACTEUR



Tendance lourde

Tendance émergente

Signal faible

MATURITÉ DU FACTEUR



Naissant

Croissant

À maturité

Déclin

Disparition

MAÎTRISE DU FACTEUR PAR LES ACTEURS DU TERRITOIRE



Ce facteur dépend à la fois des dispositions nationales et locales. La simplification de la vie politique et administrative peut s'effectuer à toutes les couches du millefeuille territorial.

Une coopération efficace entre les deux niveaux (national et local) est essentielle pour garantir un cadre législatif qui soit à la fois cohérent et adapté aux réalités du terrain.

IMPACT DU FACTEUR SUR LE MODÈLE TERRITORIAL



La simplification du cadre législatif et réglementaire peut faciliter la mise en œuvre des projets politiques territoriaux en rendant les règles plus claires, plus accessibles et plus faciles à com-

prendre pour les citoyens. Cela peut également aider à réduire les délais d'instruction, accélérer les procédures, alléger les coûts et simplifier la vie des citoyens.

IMPACT DU MODÈLE TERRITORIAL SUR LE FACTEUR



Les spécificités d'un territoire, telles que les contraintes environnementales, les caractéristiques démographiques et urbaines ou les enjeux économiques, peuvent influencer le cadre réglementaire des lois et du cadre juridique prioritaire spécifique au contexte territorial. Par exemple, un territoire urbain densément peuplé peut né-

cessiter des réglementations axées plus sur la gestion des infrastructures, la mobilité durable, la préservation des espaces verts, tandis qu'un territoire rural peut nécessiter un cadre juridique plus axé sur la protection de l'environnement et le soutien aux activités agricoles.

HYPOTHÈSES D'ÉVOLUTION



HYPOTHÈSE 1 : un cadre législatif simplifié avec le renforcement du numérique et la dématérialisation des procédures.

En 2070, voilà plus de 30 ans que le cadre législatif a évolué avec une numérisation accrue des processus administratifs. Celle-ci a permis une simplification significative du cadre juridique et réglementaire, rendant les démarches plus accessibles et rapides pour les citoyens et les acteurs économiques.

Des systèmes d'IA hautement avancés sont capables maintenant de personnaliser les interactions avec les citoyens en fonction de leur profil et de leurs besoins spécifiques. L'utilisation de la réalité augmentée (RA) et de la réalité virtuelle (RV) est devenue courante. Elle permet aux citoyens de participer à des consultations publiques et à des présentations de projets dans des environnements immersifs,

où ils peuvent visualiser des projets d'urbanisme ou des politiques en temps réel.

Les processus administratifs sont plus transparents pour les citoyens et les délais de traitement des demandes sont réduits.

D'autre part, des efforts importants sont mis en place dès 2040 sur notre territoire pour réduire la fracture numérique entre la Métropole et les territoires ruraux du Gers et de l'Ariège par exemple. Les collectivités locales investissent massivement pour accompagner cette transition numérique pour inclure tous les citoyens, en veillant à ne pas creuser les inégalités d'accès aux services publics, notamment pour les populations rurales éloignées et celles les moins familiarisées avec les outils numériques.

HYPOTHÈSE 2 : un cadre législatif et réglementaire minimum visant harmonisation et standardisation.

En 2070, un dépoussiérage total des textes et des lois est réalisé. Désormais, il existe beaucoup moins d'exigences dans les lois et beaucoup moins de textes réglementaires. Les normes minimales exigibles ont été revues avec la volonté d'harmonisation et de standardisation à l'échelle nationale, régionale et locale. Elles visent à réduire les disparités et à simplifier la compréhension des règles par tous.

Dès 2040, l'État a établi des normes minimales à respecter par toutes les collectivités locales quelle que soit leur échelle territoriale. Que l'on soit en Occitanie, région PACA ou en Bretagne les mêmes normes s'appliquent et couvrent des domaines très différents tels que la protection de l'environnement, l'adaptation au changement climatique, la sécurité des constructions ...

Cette démarche vise également une harmonisation à l'échelle européenne et est accompagnée d'outils opérationnels tels que des guides et référentiels simplifiés pour la compréhension de

tous et d'autres outils pédagogiques de formation des citoyens et des acteurs de la ville.

Sur le territoire de l'aire métropolitaine toulousaine, cela amène plus de clarté avec une meilleure compréhension et application des règles et une facilité de réalisation de projets (gain de temps pour les acteurs de la construction notamment). Certaines collectivités « audacieuses » du territoire sont encouragées à aller au-delà des exigences de base pour innover et mettre en œuvre des pratiques exemplaires en matière de gestion de l'eau ou de la biodiversité.

Toutefois, il existe des effets négatifs sur certains territoires : rigidité et uniformisation excessive sacrifiant les identités locales, culturelles et historiques des territoires et minimisation des standards pour certaines collectivités qui se sont contentées de respecter le minimum requis, sans viser une amélioration de la qualité de vie ou de l'environnement.

HYPOTHÈSE 3 : un cadre législatif et réglementaire qui s'appuie sur la participation citoyenne et des consultations publiques.

D'ici 2070, une intégration plus poussée au En 2070, le cadre législatif et réglementaire en France est profondément transformé et s'appuie sur la participation citoyenne et des consultations publiques comme principes fondamentaux de la gouvernance.

Ce nouveau cadre législatif et réglementaire est mis en place par le gouvernement avec la collaboration des collectivités territoriales et la société civile.

Ce système a évolué progressivement dès 2040 pour répondre aux besoins croissants d'inclusivité, de transparence et de durabilité dans la prise de décision politique.

L'Etat, en partenariat avec les collectivités locales, met en place des plateformes numériques interactives. Elles permettent aux citoyens de soumettre des idées, de poser des questions et de participer à des discussions sur des projets de loi en cours ou des politiques publiques. Chaque projet législatif majeur doit passer par un processus de consultation publique structuré. Cela inclut des réunions publiques, des ateliers, et des forums de discussion, où les citoyens peuvent exprimer leurs opinions et contribuer à l'élaboration des propositions.

A l'échelle de l'aire métropolitaine toulousaine, un processus organisé est mis en place avec des assemblées citoyennes qui sont régulièrement convoquées pour aborder des enjeux clés tels que l'environnement, l'urbanisme, et la justice sociale. Ces assemblées sont composées de citoyens tirés au sort, garantissant une représentation diversifiée de la population des territoires urbains, périurbains et ruraux permettant des débats riches et des complémentarités entre les différentes spécificités des territoires.

Des programmes éducatifs renforcés sont mis en place au niveau scolaire sur le territoire pour sensibiliser les citoyens à leurs droits et à leurs responsabilités, ainsi qu'aux enjeux liés à la participation politique.

Des mécanismes d'évaluation continue sont en place pour mesurer l'efficacité des politiques publiques, impliquant les citoyens dans l'analyse des résultats et l'ajustement des mesures si nécessaire.

Des lois plus transversales sont mises en place dans un partenariat public- citoyen : une convention citoyenne pour le climat 2070, la loi sur l'inclusion sociale et la cohésion communautaire (LISCC) ...

RESSOURCES



- Mission pour la simplification des normes applicables aux collectivités territoriale Alain Lambert Conseiller d'État Honoraire Rapport 13 septembre 2018 <https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/ra/Le%20rapport%20de%20la%20mission%20Lambert-Boulard%20%28septembre%202018%29.pdf>
- Les impacts de la transition numérique sur les métiers de la fonction publique territoriale. Volet prospectif. Octobre 2021 : <https://www.cnfpt.fr/sites/default/files/15151-etudev6-compresse.pdf>
- Vie Publique : Les nouvelles formes de participation citoyenne 14 juin 2024 : <https://www.vie-publique.fr/eclairage/273796-les-nouvelles-formes-de-participation-citoyenne>
- Public Sénat : Le Sénat se penche sur la simplification des normes pour les collectivités – 2024 <https://www.youtube.com/watch?v=r-aYgCa3u5A>